



CSAM du 29 septembre 2025

Déclaration liminaire

Ce CSA Ministériel se tient pour la première fois depuis la rentrée. **Une rentrée marquée par un mouvement de contestation sociale d'ampleur** comme en témoignent les fortes mobilisations de contestation les 10 et 18 septembre. Le rejet du projet de budget qui attaque une nouvelle fois dangereusement les services publics et qui protège encore les intérêts des plus riches au détriment des travailleuses, travailleurs et plus précaires ; le besoin de davantage de justice, sociale comme fiscale, le rejet du tout sécuritaire et de l'extrême droitisation des médias ou décisions politiques sont au cœur des contestations.

La CGT et le SM appellent l'ensemble des agent.es du ministère à se joindre aux cortèges et actions prévues ce 2 octobre.

Au sein du ministère de la Justice, l'inquiétude et la colère des agent.es s'expriment également.

Comment d'abord ne pas s'indigner des menaces graves portées à l'encontre des magistrats lors de chaque décision concernant une femme ou un homme politique. Alors que la classe politique ne cesse de taxer le laxisme de la justice, il en est tout autrement lorsqu'il s'agit de l'un.e ou l'un d'entre eux. Remise en cause publique des décisions, remise en cause de l'impartialité et du professionnalisme des magistrats, remise en cause de la loi qu'ils et elles ont eux même voté...l'indépendance de la justice, et à travers cela, la démocratie, sont en danger.

Nous appelons le garde des sceaux à assurer la défense et la sécurité de ses personnels injustement mis en cause et menacés de mort. Nous appelons également le garde des sceaux et les dirigeant.es de chaque administration à déposer plainte à chaque remise en cause par la parole publique de l'intégrité et du professionnalisme des magistrat.es et agent.es.

Encore, les agent.es de ce ministère ne peuvent qu'être en colère face aux manœuvres constantes visant à dévoyer leurs missions, à favoriser l'immixtion des préfets et du ministère de l'intérieur dans nos attributions parfois de manière illégale, à élaborer et porter des lois et projets de loi populistes à l'encontre des attentes des agent.es et de leurs représentant.es ; à mettre en sommeil des projets de revalorisation statutaire ou indemnitaires ou enfin à mépriser à ce point le dialogue social.

C'est ainsi que les personnels des SPIP, à l'appel de la CGT et de la FSU se mobiliseront également le 9 octobre pour exprimer leur colère et leurs craintes quant à leur identité professionnelle comme pour défendre leurs missions.

Pourtant, à l'ordre du jour de ce CSA M, **les sujets semblent assez éloignés des attentes prioritaires des personnels** : la présentation de l'index égalité professionnelle et, initialement, le déploiement de l'IA au sein du ministère (ce point ayant finalement été retiré).

Pour la CGT et le SM, l'index égalité professionnelle, s'il a le mérite d'exister, reste un artefact visant à afficher une égalité professionnelle de façade et ainsi à déresponsabiliser les ministères puisque ceux-ci sont presque assurés, au vu des critères, d'obtenir des notes correctes. Malgré tout, il est déjà possible de constater à la lumière de cet index 2024 que sur le seul critère objectif, à savoir la proportion de femmes dans les 10 plus grosses rémunérations du ministère, celui-ci est édifiant puisque le ministère est loin de l'équilibre.

Cela illustre parfaitement l'absence des hauts responsables masculins, garde des sceaux comme directeurs d'administration, au colloque dédié à l'égalité professionnelle le 26 juin dernier à l'ENPJJ, et qui semble avoir été totalement occulté par la communication du ministère...

Même si le point sur l'IA a été retiré de l'ordre du jour, la CGT et le SM souhaitent prendre la parole aujourd'hui pour déplorer la méthode du ministère de la justice pour imposer l'IA, sans concertation, sans présentation d'une étude d'impact environnementale et sans vision d'ensemble des enjeux qui lui sont intrinsèques.

Pour exemple, en février dernier, le garde des Sceaux a mandaté le directeur adjoint de l'École nationale de la magistrature pour mener une mission stratégique d'une durée de trois mois visant à *intégrer l'intelligence artificielle dans nos pratiques professionnelles*. L'idée était d'accélérer l'implantation de l'IA dans le système judiciaire. Les organisations syndicales n'ont en rien été associées à ce projet, tant au préalable pour en définir les missions, que lors de l'élaboration du rapport, aucune audition n'ayant été réalisées.

Le 23 juin 2025 le rapport nous a finalement été communiqué à l'occasion d'une grand-messe qui a accouché d'une souris : le délai de trois mois laissé à la disposition de la mission n'a pas permis de traiter la question des incidences de l'intégration de l'IA dans les pratiques judiciaires. Plus problématique encore, malgré nos demandes, aucune explication ne nous a été donnée quant à la méthodologie retenue pour réaliser ce rapport.

Il a fallu attendre le 4 septembre pour qu'enfin, un groupe de travail ministériel relatif à l'IA soit réuni afin d'ouvrir une discussion collective sur cette question. Les organisations syndicales y ont exprimé de fortes inquiétudes face aux projets du ministère. Nous redoutons notamment que l'IA soit le prétexte pour une réduction des effectifs déjà insuffisant dans chaque direction et que notre savoir-faire soit remplacé par la technique. Plus largement, la sécurité des données et l'impact environnemental de l'intelligence artificielle demeurent des sujets de préoccupation. Nous avons dénoncé un manque de concertation dans la conception de ces outils, notamment une opacité dans la sélection des cas d'usage et plus largement une méthode de travail trop descendante. Nous avons appelé à une réelle prise en compte des besoins du terrain et nous souhaitons être associés aux phases de test. Enfin, nous avons exigé des garanties claires de la part du ministère : l'IA ne doit pas remplacer l'humain ni servir à la surveillance des personnels.

Aujourd'hui, la CGT et le SM ont le sentiment que les organisations syndicales sont consultées pour la forme et suivant la stratégie du fait accompli. Nous ne sommes mis en mesure que d'acter les orientations décidées sans nous, alors que celles-ci visent à transformer profondément et durablement nos métiers.

Si la CGT et le Syndicat de la magistrature n'entendent pas s'inscrire dans une opposition de principe aux outils d'intelligence artificielle, reconnaissant d'ailleurs leur potentielle utilité (enrichissement d'interfaces conversationnelles avec des bases de données juridiques, synthèse de documents, assistance à la rédaction, etc.), nous dénonçons fermement la méthode et les ambitions de ce projet.

Alors qu'à l'heure actuelle il n'existe aucun recensement objectif des pratiques réelles des agent.es du ministère et des magistrats en matière d'IA, ni aucun bilan dressé des différentes expérimentations, faute d'études documentées et objectivées, comment imaginez-vous pouvoir intégrer l'IA dans notre ministère dans ces délais alors mêmes que les différentes directions peinent encore à déployer et utiliser leurs logiciels existants ? Il nous semble qu'il faut prendre le temps de la concertation et éviter toute précipitation. La méthode du ministère interroge d'autant plus avec l'arrivée prochaine du logiciel EPOPEE qui va intégrer de l'IA !

Comment imaginer entamer cette transformation majeure de notre système judiciaire alors même que ses incidences sur les justiciables et sur les professionnels n'ont pas encore été évaluées ? Comment ne pas croire que la seule volonté ici est de faire de l'autorité judiciaire une simple machine à produire de plus en plus de décisions dans une logique productiviste et gestionnaire, au détriment d'une véritable réflexion de fond dans chaque dossier ? Il n'est pas possible de laisser de côté les profondes interrogations sur le sens de nos métiers et sur l'organisation du travail que ne manqueraient pas de soulever ces nouveaux outils.

Vos représentant.e.s CGT et SM